



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, le neuf avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de LA BOISSIERE DES LANDES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Michel CHADENEAU, Maire.

Date de Convocation : 03 avril 2018

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 14

Présents : Michel CHADENEAU, Michel DAUPHIN, Myriame COUTURIER, Catherine PIVETEAU, Christian VALERY, Alain BUCHET, Benoît ENFRIN, Caroline SICARD, Gwladys BELIER, Laurent BOISSEAU, Béatrice GUILBAUD, Monique POIRAUD

Excusés : Sandra ROCHEREAU, Christophe MARSAUD

Secrétaire : Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, Gwladys BELIER est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

La séance ouverte,
Le Procès-verbal du Conseil Municipal du 1^{er} mars 2018 est lu
Le PV est adopté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

❖ FINANCES

- Approbation du Compte Administratif du Budget Communal 2017

Sous la présidence de Michel DAUPHIN, 1er adjoint, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif communal 2017 qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	927 500,71 €
Recettes	1 213 878,63 €
Excédent de clôture	286 377,92 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	554 201,35 €
Déficit reporté 2015	367 461,44 €
Recettes	362 027,67 €
Déficit de clôture	168 027,67 €

Restes à réaliser dépenses	24 146,00 €
Restes à réaliser recettes	13 916,67 €

Hors de la présence de M. Le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- **APPROUVE** le Compte Administratif du budget communal 2017

- Approbation du Compte de Gestion 2017 de la Commune

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures .

Considérant les comptes exacts, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ; statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes; le conseil municipal,

- **DÉCLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

- **Approbation du Compte Administratif du Budget Assainissement 2017**

Sous la présidence de Michel DAUPHIN, 1er adjoint, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif assainissement 2017 qui s'établit ainsi :

EXPLOITATION

Dépenses	23 723,08 €
Recettes	87 911,44 €
Excédent 2015 reporté	69 650,02 €
Excédent de clôture	133 838,38 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	10 227,67 €
Recettes	13 903,81 €
Excédent 2015 reporté	73 465,92 €
Excédent de clôture	77 142,06 €

Hors de la présence de M. Le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- **APPROUVE** le Compte Administratif du budget assainissement 2017.

- **Approbation du Compte de Gestion 2017 Assainissement**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant les comptes exacts, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ; statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes; le conseil municipal

- **DÉCLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

- **Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 de la commune**

Après avoir entendu le compte financier de l'exercice 2017 ce jour,

- considérant les comptes exacts,
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017
- constatant que le compte financier présente un excédent de fonctionnement de 286 377.92 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- **DÉCIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :
 - au compte 1068 : 256 021,98 €
 - au compte 002 : 30 356,00 €

- **Vote du Budget Primitif 2018**

Les propositions de budget primitif 2018 pour la commune, préparées par la Commission des finances sont présentées au Conseil.

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes.

<u>Section de fonctionnement :</u>	1 212 483,65 €
<u>Section d'investissement :</u>	623 260,75 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- **VOTE** le budget primitif 2018 de la commune comme présenté ci-dessus.

- Fixation des taux d'imposition 2018

Après avoir voté le budget primitif 2018 et considérant le produit des taxes nécessaires à l'équilibre du budget, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- **FIXE**, les taux d'imposition 2018, de la façon suivante :
 - o Taxe d'habitation 23.20 %
 - o Taxe foncière sur les propriétés bâties 13.41 %
 - o Taxe foncière sur les propriétés non bâties 29.93 %

- Vote du Budget Primitif Assainissement 2018

Les propositions de budget 2018 pour l'assainissement, préparées par la Commission des finances sont présentées au Conseil.

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes.

Section d'exploitation : 175 853,74 €

Section d'investissement : 1 522 321,51 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- **VOTE** le budget primitif assainissement 2018 comme présenté ci-dessus.

❖ ASSAINISSEMENT

- Délégation du conseil municipal au Maire pour la signature des documents liés à l'opération de la construction de la station d'épuration

M. le Maire indique au Conseil que dans le cadre de la construction de la station d'épuration des eaux usées dans la commune, le Cabinet SICAA ETUDES chargé de la maîtrise d'œuvre, prépare actuellement le dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau, le dossier de consultation des entreprises et tous les autres documents afférents à l'opération de construction de la station d'épuration.

Il convient donc que le Conseil Municipal délibère pour donner délégation au Maire pour signer tous les documents afférents à cette opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- **AUTORISE** M. Le Maire à signer les documents nécessaires à l'opération de construction de la station d'épuration.

❖ VOIRIE

M. le Maire présente au conseil municipal les estimations qui ont été faites pour le programme de voirie 2018. Il a été prévu au BP une enveloppe de 96000 € pour ces travaux.

Christian VALERY détaille les estimations qui ont été faites par la SAET : le Chemin du Logis / la Voie d'accès à la Chesnelie / La Moussoirie et Courbevoie CR n°12 et 13 / Les Moratières CR n°10 / La Lande CR n°2 / La Cour et la Ménardièrre VC n°117 / La Ficaudière.

Après discussion, et en fonction de l'état des routes, les choix retenus sont :

- Chemin du Logis
- Route de la Chesnelie
- Route de la Moussoirie et Courbevoie

Il convient donc de consulter les entreprises pour ces travaux pour programmer une ouverture de plis le 18/05/2018 afin que les décisions soient validées au prochain conseil municipal.

De plus, il a été décidé de sécuriser les abords de l'école par des poteaux en bois. Christian VALERY a fait faire un devis pour un montant d'environ 3 000 €. Le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés valide ce devis.

❖ PERSONNEL COMMUNAL

Mr le Maire explique au conseil municipal que la délibération concernant le régime indemnitaire des agents prise le 30 novembre 2017 doit être précisée, et ce à la demande du Centre de Gestion.

Il est donc nécessaire de reprendre cette délibération en précisant les modalités ou non de versement de la part variable (CIA – Complément Indemnitaire Annuel) et en cas d'arrêt maladie.
Cette délibération sera soumise pour avis au Comité Technique Paritaire.

❖ QUESTIONS DIVERSES

• Convention SyDEV

M. le Maire indique au Conseil qu'un projecteur du stade de football doit être renouvelé

Le devis proposé s'élève à 802€ HT avec une participation du SyDEV à hauteur de 20%, soit un reste à charge pour la commune de 642€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- **DÉCIDE** d'effectuer les travaux nécessaires au remplacement du projecteur (IS 17 179 1)
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer la convention à intervenir avec le SyDEV

• Lotissement Ycébéla : Mr le Maire informe les conseillers que le permis d'aménager devrait être déposé le 15/04/2018. Ce lotissement comprendra 18 lots et 4 logements. Mr DE GUERRY a fait savoir qu'il avait déjà 9 pré-réservations.

Pour ce lotissement et suite à une réunion entre le cabinet Géouest, le lotisseur et la Mairie, une convention de transfert des équipements publics devra être signée par le Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- **AUTORISE** M. Le Maire à signer la convention de transfert à la commune des espaces et équipements communs du lotissement Ycébéla.

❖ RAPPORT DES COMMISSIONS

- **Mr Benoit ENFRIN** s'interroge sur la compétence débroussaillage organisée par Vendée Grand Littoral.
- **Mr Alain BUCHET** fait part des changements de statut pour le SIVU de la gendarmerie : désormais il y a aura seulement 1 membre titulaire (au lieu de 2) et 1 membre suppléant
- **Mr Michel DAUPHIN** fait part des problèmes liés aux problèmes de stationnement et aux incivilités devant l'école publique le matin au moment de déposer les enfants.
- **M. Le Maire** indique qu'il y a lieu de programmer une commission finances le 22/05/2018 pour fixer les tarifs de la salle et les subventions aux associations.

La séance est levée à 22h30

le prochain Conseil Municipal se déroulera le lundi 28 mai 2018 à 20h30 à la Mairie



Pour extrait conforme,
Le Maire
Michel CHADENEAU